



PRIME EXCEPTIONNELLE DÉFISCALISÉE ET DÉSOCIALISÉE

**Ce sera 200 ou 300 euros
pour les 200 000 postier-e-s éligibles**

En annonçant un montant de 200 ou 300 euros pour les personnels selon leur niveau de rémunération, La Poste va se situer très au dessous des 1 000 euros légitimement espérés par les postier-e-s après l'annonce du Président de la République.

Cette prime exceptionnelle sera de _____

- **300 euros** pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle **jusqu'à 1,5 fois le Smic**.
- **200 euros** pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle comprise **entre 1,5 et 3 fois le Smic**.

L'attribution de ces primes concerne environ 200 000 collaborateurs et représente une enveloppe totale de 50 millions d'euros. Le versement sera effectué dès le début de l'année 2019 dans le cadre d'application de la loi.

FOCom sera en veille sur la tentation d'effet d'aubaine pour La Poste

Même si La Direction nous affirme le contraire, FOCom sera particulièrement attentive à la tentation que pourrait avoir La Poste de minimiser les budgets relatifs à la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour l'année écoulée, ou encore d'ajuster les parts variables à la baisse (pour celles et ceux qui en bénéficieront en 2019).

Pour FOCom, rien ne vaut des augmentations annuelles cohérentes, seules en mesure de faire croître dignement le pouvoir d'achat.

Et franchement, comment La Poste, détenue à 100 % par des capitaux publics et qui versera 171 millions d'euros de dividendes à la CNP, peut-elle s'affranchir de verser les 1 000 euros promis par Emmanuel Macron ?

FO, le syndicat du pouvoir d'achat !



Bulletin d'adhésion
Téléchargeable ou à remplir en ligne.
Pour plus de renseignements,
appelez le **01 4078 31 64**

de la **FORce** à votre **avenir**



<https://www.facebook.com/secteurposte.focom/>



<https://twitter.com/@focomlaposte>